



VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2017

Présents :

Mme Sophie RIGAULT, Maire

Mmes et MM. Muriel MOSNAT, Joseph DELPIC, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, Bernard ZUNINO, Adjointes au Maire,

Mmes et MM., Claude BOISSIERES, Gérard-François KRATOCHVIL, Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Isabelle OUDARD, Charles BENVENU, Jaya MAREEMOOTOO, Anne-Marie DOUSSINEAU, José CASTICO OLIVEIRA, Delphine MARNHIER, Clément JEHANNO, Christian SOUBRA, Marie-Elisabeth BARDE, Jean-Philippe CHARTIER, Isabelle CATRAIN, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, Corinne BEDIU, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Gérard BODIGOFF, procuration à M. Roger AMALOR

Mme Marie KEITA, procuration à M. Dominique TAFFIN

M. Xavier PASSERI, procuration à M. Joseph DELPIC

M. Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, procuration à Mme Nathalie FOURMANN

M. Nizar MEHRI, procuration à Mme Muriel MOSNAT

Mme Alice SEBBAG, procuration à Mme Marie-Elisabeth BARDE

Secrétaire :

Mme Muriel MOSNAT

Installation de Mme Delphine MARNHIER à son poste de conseillère municipale, en remplacement de Mme Anne CORNU, démissionnaire.

Annnonce de la démission du groupe majoritaire de M. Clément JEHANNO.

Approbation du **Procès-Verbal de la séance du 12 décembre 2016** par 32 voix pour (la Majorité Municipale, « Agir ensemble à Gauche » et Clément JEHANNO) et 3 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche »).

Approbation du **Procès-Verbal de la séance du 20 février 2017** par 32 voix pour (la Majorité Municipale, « Agir ensemble à Gauche » et Clément JEHANNO) et 3 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche »).

Approbation du **Procès-Verbal de la séance du 27 mars 2017** par 32 voix pour (la Majorité Municipale, « Agir ensemble à Gauche » et Clément JEHANNO) et 3 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche »).

2017-133 : DECISION MODIFICATIVE N°1**LE CONSEIL MUNICIPAL,****CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des réajustements de crédits,**Après en avoir délibéré, par 27 voix pour (la Majorité Municipale et Clément JEHANNO) et 8 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche » et « Citoyens avec le Front de Gauche »),****DECIDE** de procéder à une décision modificative dont le détail figure ci-dessous :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Op.	Service	Antenne	Libellé	Montant
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
R	F	O1	73222		210		FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES D'ILE-DE-France	116 279
R	F	O1	7411		210		DOTATION FORFAITAIRE	34 879
R	F	O1	74123		210		DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	-62 291
R	F	O1	74127		210		DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	12 539,00
TOTAL RECETTES								101 406,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
D	F	O1	O23		210		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29 175,00
D	F	O1	O22		210		DEPENSES IMPREVUES	72 231,00
TOTAL DEPENSES								101 406,00
SOLDE DE LA SECTION								0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
R	I	O1	O21		210	FIN	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	29 175,00
TOTAL RECETTES								29 175,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
D	I	O20	21534	300	320	VOIRIE	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	29 175,00
TOTAL DEPENSES								29 175,00
SOLDE DE LA SECTION								0,00
SOLDE DE L'ETAPE								0,00

2017-134 : MISE A JOUR DES TAUX DE PROMOTION**LE CONSEIL MUNICIPAL,****CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour les taux de promotion,**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,****DECIDE** de fixer les taux de promotion à 100 %, quel que soit le grade d'accès.

Le taux de promotion s'applique à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade.



2017-135 : PARTICIPATION DE LA VILLE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la proposition d'amendement présentée par Monsieur Jean-Louis BERLAND, Après en avoir délibéré, par 5 voix pour (« Citoyens avec le Front de Gauche », Isabelle CATRAIN et Jean-Philippe CHARTIER), 25 voix contre (la Majorité Municipale excepté Jaya MAREEMOOTOO) et 5 abstentions (Jaya MAREEMOOTOO, Christian SOUBRA, Marie-Elisabeth BARDE, Alice SEBBAG et Clément JEHANNO),

REJETTE la proposition d'amendement de Monsieur Jean-Louis BERLAND.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour (la Majorité Municipale, Marie-Elisabeth BARDE, Alice SEBBAG et « Citoyens avec le Front de Gauche ») et 4 abstentions (Christian SOUBRA, Jean-Philippe CHARTIER, Isabelle CATRAIN et Clément JEHANNO),

DECIDE d'accorder une participation financière mensuelle aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité selon les conditions suivantes :

• **Le risque prévoyance**, c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre Interdépartemental de Gestion, dans le cadre d'une **convention de participation** et opte pour la garantie de base.

• **Le risque santé**, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité.

Pour ce risque, la participation financière sera accordée aux agents qui auront souscrit un contrat ou adhéré à une mutuelle, à une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié dans le cadre d'une procédure de **labellisation**.

Le niveau de participation mensuel est fixé comme suit :

	1^{ère} tranche Jusqu'à IM 342	2^{ème} tranche IM 343 à 380	3^{ème} tranche IM 381 à 466	4^{ème} tranche IM > 466
Prévoyance	2,50 €	2,00 €	1,60 €	1,30 €
Risque santé	13,00 €	11,00 €	9,00 €	7,00 €

DIT que les assistantes maternelles bénéficient de la première tranche de participation.

PRECISE qu'en raison des modifications des échelles indiciaires annoncées, la grille de participation, sera mise à jour en prenant en compte les bornes délimitées par les indices des échelons suivants :

1^{ère} tranche : de l'indice majoré (IM) de l'échelon 1 à l'IM de l'échelon 9 de l'échelle C1

2^{ème} tranche : de l'IM de l'échelon 10 de l'échelle C1 à l'IM de l'échelon 8 de l'échelle C2

3^{ème} tranche : de l'IM de l'échelon 9 de l'échelle C2 à l'IM de l'échelon 10 de l'échelle C3

4^{ème} tranche : au-dessus de l'IM de l'échelon 10 de l'échelle C3

2017-136 : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION EVENEMENTIEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste de chargé de missions afin d'organiser et coordonner les animations culturelles et festives,

Après avoir délibéré, par 28 voix pour (la Majorité Municipale, Marie-Elisabeth BARDE et Alice SEBBAG) et 7 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche, Christian SOUBRA, Jean-Philippe CHARTIER, Isabelle CATRAIN et Clément JEHANNO),

DECIDE de créer un poste de chargé de mission évènementiel confié à un agent non titulaire.

PRECISE que ce poste aura les caractéristiques suivantes :

Référence juridique	Article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
Durée de la mission	1 an renouvelable
Grade	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Rémunération	Entre le 5 ^{ème} et le 11 ^{ème} échelon des rédacteurs principaux de 1 ^{ère} classe en fonction de l'expérience professionnelle antérieure

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours au chapitre 012

2017-137 : AJUSTEMENT DU CREDIT POUR LES COLLABORATEURS DE CABINET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT qu'il convient de réajuster le crédit alloué à la rémunération des collaborateurs de cabinet afin de permettre les modifications contractuelles nécessaires,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour (la Majorité Municipale excepté Jaya MAREEMOOTOO), 7 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche », Isabelle CATRAIN, Christian SOUBRA, Jean-Philippe CHARTIER et Clément JEHANNO) et 3 abstentions (Marie-Elisabeth BARDE, Alice SEBBAG et Jaya MAREEMOOTOO),

DECIDE de porter les crédits annuels aux rémunérations des collaborateurs de cabinet à 165 000 €.

DIT que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 012, articles 6332 et suivants.

2017-138 : MISE EN PLACE DE LA PHASE 2 DE LA VIDEOPROTECTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'installation de la première phase du système de vidéo-protection composé de 12 caméras en 2012,

CONSIDERANT que cette première installation a permis de renforcer la coordination entre le CSU (centre de Supervision Urbaine) et la Police Nationale en prévenant certains actes et en étant un outil d'identification des auteurs,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer le maillage du territoire et de porter à 27 le nombre de caméras,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour (la Majorité Municipale, Marie-Elisabeth BARDE et Alice SEBBAG) et 7 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche », Clément JEHANNO, Jean-Philippe CHARTIER, Christian SOUBRA et Isabelle CATRAIN),

APPROUVE l'installation de l'extension du système de vidéoprotection.

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches utiles pour demander des subventions et à signer tous les documents afférents à l'installation des caméras supplémentaires.



2017-139 : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) – AMAZON FRANCE TRANSPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour (la Majorité Municipale excepté Nathalie FOURMANN, Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, Jaya MAREEMOOTOO et Claude BOISSIERES) et 13 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche », « Agir Ensemble à Gauche », Clément JEHANNO, Nathalie FOURMANN, Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, Jaya MAREEMOOTOO et Claude BOISSIERES, **EMET** un avis favorable sur la demande présentée par la société AMAZON FRANCE TRANSPORT en vue d'exploiter l'installation classée pour la protection de l'environnement sur le terrain situé sur l'ancienne base aérienne BA 217, commune de Brétigny-sur-Orge.

2017-140 : CONVENTION RELATIVE AU PARTAGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES AVEC LE SYNDICAT DE L'ORGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'échanger des données géographiques avec le Syndicat de l'Orge afin de permettre un meilleur accomplissement des études d'urbanisme et d'assainissement, d'optimiser les connaissances mutuelles des territoires et des équipements, de renforcer leur communication et leur collaboration et éventuellement de réaliser des économies sur l'achat en commun de données,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval la convention de partage de données géographiques annexée à la présente.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

2017-141 : AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA LIAISON CENTRE ESSONNE (LCE) ET D'UN SITE PROPRE SUR L'EX RD 117

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'avis favorable motivé du Commissaire enquêteur formulé sur le projet à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 février 2017 au 27 mars 2017,

CONSIDERANT l'intérêt général du projet,

Après en avoir délibéré, par 31 voix pour (la Majorité Municipale, Clément JEHANNO, Christian SOUBRA, Marie-Elisabeth BARDE, Alice SEBBAG et Isabelle CATRAIN) et 4 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche » et Jean-Philippe CHARTIER),

EMET au regard du dossier d'enquête publique et de la procédure qui vient de se dérouler, notamment l'évaluation environnementale, un avis favorable au projet d'aménagement de la Liaison Centre Essonne et d'un site propre sur l'ex. RD 117 sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, du Plessis-Pâté, de Saint-Michel-sur-Orge et de Brétigny-sur-Orge.

2017-142 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de réélire un membre du Comité d'Administration, ces derniers n'étant plus qu'au nombre de 6.

CONSIDERANT la nécessité de réélire un Vice-Président,

Après avoir décidé à l'unanimité d'un vote à main levée, en vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir reçu la candidature de Madame Isabelle CATRAIN pour représenter le Conseil Municipal au Comité d'Administration,

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour (« Agir Ensemble à Gauche » et « Citoyens avec le Front de Gauche »), 26 voix contre (la Majorité Municipale) et 1 abstention (Clément JEHANNO),

Après avoir reçu la candidature de Monsieur José CASTICO OLIVEIRA pour représenter le Conseil Municipal au Comité d'Administration,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité Municipale) et 9 voix contre (« Agir Ensemble à Gauche », « Citoyens avec le Front de Gauche » et Clément JEHANNO),

Après avoir reçu la candidature de Madame Sandrine LADEGAILLERIE comme Vice-Présidente du Comité d'Administration,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité Municipale) et 9 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche », « Citoyens avec le Front de Gauche » et Clément JEHANNO),

DÉCIDE DE DESIGNER M. José CASTICO OLIVEIRA pour représenter le Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Écoles de Saint-Michel-sur-Orge.

DÉCIDE DE NOMMER Mme Sandrine LADEGAILLERIE comme Vice-Présidente du Comité d'Administration.

2017-143 : PROJET « VACANCES JUNIORS »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de réserver 36 places sur 3 séjours proposés par l'organisme « Œuvre Universitaire du Loiret »,


AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec l'Œuvre Universitaire du Loiret,

DÉFINIT ci-après les modalités d'attribution d'une bourse aux familles :

- Public : enfants de 6 à 13 ans inclus
- Conditions : famille accompagnée par tout travailleur social intervenant sur le territoire de la commune
- Modalités de calcul de la bourse :
 - Détermination du reste à vivre journalier :
$$\text{(Ressources - charges) / Nombre de personnes au foyer} = \text{reste à vivre mensuel} / 30$$

On entend par « ressources » la totalité des rentrées d'argent au foyer (salaires, allocations diverses, prestations familiales, pensions alimentaires.....) et on entend par « charges » la totalité des dépenses sur présentation de justificatifs originaux (loyer, remboursements de prêts, dépenses énergétiques, impôts, mutuelle, assurances, frais de garde et de cantine, téléphone au-dessous de 30 €...)
 - Détermination du montant de la bourse :
Coût du séjour – participation de la famille – montant total des aides de droit commun (aides CAF, aides comité d'entreprise, aides MDS....) = bourse
La participation de la famille est calculée sur la base du reste à vivre journalier multiplié par le nombre de jours (durée du séjour). Cette participation ne peut être inférieure à 5 € par jour et par enfant.
- Modalités de versement de la bourse : elle est versée au prestataire à l'issue des séjours, la famille s'acquittant de sa participation directement auprès du prestataire dans les conditions prévues par celui-ci.

DIT qu'un crédit de 15 000 € est inscrit au budget 2017 à cet effet.



INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : MISE A DISPOSITION D'UN CADRE DE SANTE

L'article 61 de la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale définit la mise à disposition comme la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper l'emploi, continue de percevoir la rémunération correspondante mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir.

L'article 61 précité précise que **l'assemblée délibérante doit être informée** de la mise à disposition. Les Maires des communes de Sainte-Geneviève-des-Bois et de Saint-Michel-sur-Orge ont jugé utile de partager des ressources et des compétences, à travers la mise à disposition partielle de personnels. Les intérêts sont multiples : intérêt économique lié au partage de coûts salariaux, dimensionnement des postes adapté au nouveau périmètre des services, nouvelles dynamiques professionnelles engendrées par le rapprochement des villes et des services, perspectives de carrières des agents améliorées.

Le Conseil municipal avait été informé, lors de sa séance du 27 juin 2016, de la mise à disposition partielle auprès de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, à hauteur d'un mi-temps, d'une coordinatrice de la petite enfance à compter du 1^{er} juillet 2016 et pour une durée d'un an reconductible.

Cette mise à disposition apportant toute satisfaction, je vous informe qu'elle sera renouvelée à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée de 3 ans.

La totalité de la rémunération de l'intéressée continuera à être versée par la ville et fera l'objet d'un remboursement, charges incluses, à hauteur de 50%. La situation administrative reste gérée par la ville de Saint-Michel-sur-Orge.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 2017-065 : Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Essonne, au titre du P.E.A.C. intitulé "Le Lab" qui implique l'école Blaise Pascal, le Centre Culturel Baschet et la Compagnie SABDAG.

Décision n° 2017-066 : Action culturelle en milieu scolaire saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Convention artistique LE LAB de la Compagnie SABDAG, dans le cadre d'un P.E.A.C avec l'école primaire Blaise Pascal sur la période du 20/03 au 28/04/2017. Montant : 1 708 €.

Décision n° 2017-067 : Contrat avec la Société STONEVOX, 17 Chemin Latéral 92160 ANTONY, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en sécurité de l'église. Montant : 5 232 € TTC.

Décision n° 2017-068 : Renouvellement de la convention de prêt à usage avec l'Association GER, 11 rue Chopin 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, jusqu'au 30 avril 2018.

Décision n° 2017-069 : Convention avec l'association Ligue pour la protection des Oiseaux pour la mise en place d'un atelier à destination d'un groupe d'enfants du Conseil Municipal des enfants afin de les sensibiliser aux espèces cavernicoles. Montant : 235 €.

Décision n° 2017-070 : Contrat de cession avec l'association NEWTIMES pour le concert de the big hustle le vendredi 24 mars 2017 à BASCHET. Montant : 2 200 €.

Décision n° 2017-071 : Programmation culturelle saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Convention avec l'Association RESEAUX ILE DE France, C/o Maison des Réseaux 221 rue de Belleville 75019 PARIS, pour le spectacle "PEACE AND LOBE" le 28/03/2017, en partenariat avec le Collège Jean Moulin et l'Association Le Cri de la Libellule. Montant : 300 €.

Les numéros 2017-072 à 2017-083 sont des délibérations.

Décision n° 2017-084 : Convention projet rucher coopératif communal avec l'Association V3M, 5 rue Perrée 75003 PARIS. Montant : 2 500 €.

Décision n° 2017-085 : Programmation culturelle saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession avec la Compagnie OURAGANE, Mairie 1 Place de la République 61130 BELLEME, pour le spectacle



"Si ça se trouve, les poissons sont très drôles" à destination des classes maternelles de la Ville, le 25/04/2017 à 14h30 , le 26/04/2017 à 9h30 et 10h45 et le 27/04/2017 à 9h30, 10h45 et 14h30. Montant : 7 066,66 € TTC.

Décision n° 2017-086 : Convention avec le Centre de Prévention Formation et Insertion (CEPFI), 27 rue de la Fontaine de l'Orme 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour la mise en place d'actions de soutien d'équipe et d'actions de sensibilisation - information, en direction des agents municipaux intervenant dans les écoles (ATSEM et animateurs). Montant : 4 160 €.

Décision n° 2017-087 : Convention avec la Société Scolarius Intensifs SAS, 44 rue Camille Saint Saëns 92500 RUEIL MALMAISON, pour la mise en place d'un atelier robotique à l'Espace Jeunes Descartes le 06/04/2017 avec des jeunes fréquentant le Club Ados. Montant : 350 €.

Décision n°2017-088 : contrat de cession avec la compagnie MIEL DE LUNE pour la représentation du spectacle "Le gardeur de silences" à Baschet pour les classes de CE2-CM1 les 11 et 12 mai 2017. Montant : 6 088 €.

Décision n°2017-089 : Renouvellement d'adhésion à l'association structures sonores Baschet. 50 €/an.

Décision n°2017-090 : Convention avec l'association Ethnik city pour la mise en place d'un spectacle de prestidigitation à l'Espace Jeunes Descartes le 13 avril 2017. Montant : 300 €.

Décision n°2017-091 : restauration du Signal Sonore de l'école Blaise pascal réalisé en 1976 par Bernard BASCHET. Montant : 25 566 €.

Décisions n°2017-092 à 2017-102 : Achats et renouvellements de concessions funéraires.

Les numéros 2017-103 à 2017-107 sont des délibérations.

Décision n° 2017-108 : Prise à bail de locaux sis 29 rue de Rosières à Saint-Michel-sur-Orge.

Décision n°2017-109 : Convention d'ouverture et de fonctionnement de compte pour l'achat de marchandises en magasin avec la Société AUCHAN.

Décision n° 2017-110 : Programmation culturelle saison 2016-2017 du Centre Culturel Baschet - Avenant à la convention artistique avec l'Association STRUCTURES SONORES BASCHET, 17 rue des fusillés de la résistance 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, concernant le cycle de sensibilisation à l'instrumentarium de janvier à mai 2017.

Décision n° 2017-111 : Budget Principal 2017 - Décision de virement de crédits.

Décision n° 2017-112 : Mise à disposition à titre gracieux du plateau de l'Espace Marcel Carné pour accueillir le Festival de danse urbaine les 12 et 13/05/2017.

Décision n° 2017-113 : Contrat avec l'Association "Tralalaire" pour un spectacle de fin d'année à la Maison de la Petite Enfance de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE le 09/06/2017. Montant : 430 €.

Décision n°2017-114 : Contrat de cession de droit de représentation de spectacle avec TAKLIT PRODUCTIONS, 93 rue Jean Jaurès 92800 PUTEAUX, pour une représentation du concert "12viesdaniel" le 24/05/2017 sur l'esplanade du Centre Social à partir de 20h30. Montant : 700 € TTC.

Décisions n° 2017-115 et 2017-116 : Paiement des frais de transport dans le cadre d'un congé bonifié.

Décision n°2017-117 : Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – Vidéoprotection.

Décision n°2017-118 : Demande de subvention auprès de la région IDF – Vidéoprotection.

Décision n° 2017-119 : Contrat avec l'Association Modus, 1 Place André Jarlan 77380 COMBS LA VILLE, pour une représentation musicale " Les deux Amériques" le 12/05/2017 au Conservatoire. Montant : 1 500 € TTC.



MARCHES PASSES PAR LA COLLECTIVITE

PA : marché à procédure adaptée
 MBC : marché à bons de commandes
 FCS : fournitures courantes et services
 AOOE : appel d'offres ouvert européen

MU : marché unique
 PI : prestations intellectuelles
 NF : non formalisé

Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DUREE DU MARCHÉ
17 03 PA	Prestations de pose, dépose et maintenance des illuminations de fin d'année	EIFFAGE ENERGIE ÎLE-DE-FRANCE	PA	Montant maximum annuel des prestations : 67 000 € HT	1 an reconductible 2 fois / 3 ans max
16 11 PA	Travaux de remplacement du sol de l'école Lamartine Lot 1 : Désamiantage Affermissement tranche conditionnelle 1 LOT 1 / travaux afférents à l'étage 1 partie 1 selon le plan joint au DCE	S.I.B	PA	Forfait TC1 : 52 085 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 11 PA	Travaux de remplacement du sol de l'école Lamartine Lot 2 : Revêtement sol souple Affermissement tranche conditionnelle 1 LOT 2 / travaux afférents à l'étage 1 partie 1 selon le plan joint au DCE	GRUPE SOLSTIS	PA	Forfait TC1 : 31 155 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
17 05 PA	Travaux d'extension de l'Hôtel de ville Lot 1 : Clos et couvert Affermissement tranche optionnelle n°1 LOT 1 / construction du bâtiment B	DUBOCQ	PA	Forfait TO1 : 820 054, 46 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
17 05 PA	Travaux d'extension de l'Hôtel de ville Lot 2 : Second œuvre-finitions Affermissement tranche optionnelle n°1 LOT 2 / construction du bâtiment B	ECB	PA	Forfait TO1 : 280 000 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA



17 05 PA	Travaux d'extension de l'Hôtel de ville Lot 3 : Plomberie CVC Affermissement tranche optionnelle n°1 LOT 3 /construction du bâtiment B	CHARPENTIER	PA	Forfait TO1: 165 501, 88 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
17 05 PA	Travaux d'extension de l'Hôtel de ville Lot 4 : Electricité courants forts - courants faibles Affermissement tranche optionnelle n°1 LOT 4 /construction du bâtiment B	NRJ	PA	Forfait TO1: 102 668, 90 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
17 06 PA	Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation de la Maison des Séniors (Phase n°2)	ATELIER FL ARCHITECTURE	PA	Forfait provisoire : 36 000 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
17 07 AO	Fourniture de carburants en stations distributrices pour les véhicules de Saint-Michel-sur-Orge	EFR France	AOOE	Sans montant minimum ni maximum annuels	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max

Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
16 26 PA	Travaux d'aménagement, réparation et remplacement de clôtures et portails métalliques du patrimoine de la Ville AVENANT 2 : Avenant technique ayant pour objet l'ajout d'une clause d'adjonction de prix unitaires au BPU	DOYEN	Sans incidence financière
16 35 PA	Travaux de réhabilitation du Centre technique municipal LOT 2 : Charpente métallique – Couverture-étanchéité – Façades AVENANT 1 : Travaux supplémentaires	SERBACO	Plus-value : 11 500 euros HT
16 24 PA	Prestation de service pour la vérification réglementaire des installations et la protection des travailleurs AVENANT 1 : Avenant ayant pour objet de prendre en compte l'évolution à la baisse du nombre de bâtiment à contrôler ainsi que l'ajout et/ou la suppression de vérifications d'appareils ou installations au sein des bâtiments à contrôler	DEKRA INDUSTRIAL	Moins-value : 335 euros HT



14 33 AO	Exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux AVENANT 5 : Avenant ayant pour objet l'ajout de travaux supplémentaires (remplacement, création et ajout d'équipements)	COFELY	Plus-value : 75 000 euros HT
----------	--	--------	---------------------------------

La séance est levée à 22h58



Sophie RIGAULT
Maire de Saint-Michel-sur-Orge

Affiché le : 7 juin 2017